Nations Unies S/PV.7820



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7820e séance

Mercredi 23 novembre 2016, à 10 h 25
New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-40000 (F)







La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants, appelés à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, et M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : En ce moment même, le statu quo qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé réduit les chances de parvenir à une paix durable et juste entre les Israéliens et les Palestiniens. Les risques auxquels est exposée la solution des deux États ont rarement été aussi élevés qu'elles le sont aujourd'hui. Combien de temps avons-nous dit dans cette salle que nous devons nous départir de l'obscurantisme flagrant, des faux départs et des sempiternelles affirmations selon lesquelles le temps n'est tout simplement pas propice à l'action?

L'inaction a un coût, un coût en vies et en souffrances humaines. La situation sur le terrain ne cesse de changer dangereusement, étant donné que les partisans de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes se sentent enhardis, les divisions interpalestiniennes réapparaissent et les perspectives d'un futur État palestiniens sont plus que jamais menacées.

Les partisans du statu quo, les critiques de la solution à deux États, ne proposent pas d'autre solution viable qui satisfasse aux aspirations nationales et historiques légitimes tant des Israéliens que des Palestiniens. L'autre choix c'est une occupation sans fin, un conflit perpétuel qui engendre la colère parmi les peuples palestinien et israélien et attise la radicalisme dans tout le Moyen-Orient, une région déjà déchirée par des conflits ethniques et religieux.

Le désespoir socio-économique, aggravé par les difficultés persistantes de l'occupation et des institutions démocratiques fragiles, affecte la stabilité en Cisjordanie et menace d'éroder les réalisations du programme d'édification de l'État palestinien. La dure réalité est plus visible dans les camps de réfugiés de Palestine, qui restent un symbole de l'incapacité à produire une solution politique durable pour mettre fin au conflit et aux souffrances des Palestiniens.

J'ai visité la ville de Naplouse, en Cisjordanie, deux fois ce mois-ci pour rencontrer le gouverneur, ainsi que des résidents et des représentants du camp de réfugiés de Balata. Fondé en 1950 pour servir environ 5 000 réfugiés, le camp de Balata abrite aujourd'hui presque 30 000 personnes, vivant sur seulement 0,25 kilomètre carré. Environ 50 % de ses résidents seraient au chômage, la majorité d'entre eux des jeunes. Les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont les plus élevés en Cisjordanie. Ces conditions difficiles, conjuguées aux incursions israéliennes régulières et à l'absence d'un foyer permanent, créent un potentiel de violence.

Tandis que les tensions politiques augmentent en Cisjordanie ces derniers mois, nous avons assisté à une série d'affrontements entre les forces de sécurité palestiniennes et les habitants du camp et de la vieille ville voisine. Malheureusement, lors d'opérations récentes, une femme prise entre deux feux a été tuée et 15 personnes ont été blessées, dont quatre membres des forces de sécurité.

L'Autorité palestinienne se doit de maintenir l'ordre public, y compris dans les camps de réfugiés, ce qu'elle continue à faire de manière efficace et professionnelle dans des circonstances très difficiles. Il est essentiel, si la force doit être utilisée, qu'elle le soit de manière judicieuse. Les personnes inculpées ou arrêtées doivent bénéficier d'une procédure judiciaire équitable et être traitées en toute égalité conformément à la loi palestinienne.

Les problèmes dans les camps sont le reflet de grands défis sociaux, économiques et politiques dont le règlement n'est pas entre les mains des réfugiés palestiniens vulnérables, mais plutôt et surtout entre celles des dirigeants politiques palestiniens et israéliens. Désespérés et pauvres, les Palestiniens les plus traumatisés – les réfugiés – ont vu leurs besoins dépasser les ressources dont dispose l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Des générations de résidents ont été éduquées par l'UNRWA et des milliers d'entre eux ont obtenu un emploi et acquis un sentiment de sécurité grâce aux diverses de l'Office. Les plus démunis ont bénéficié de son programme de secours. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie l'UNRWA afin que celui-ci puisse mener ses activités de manière efficace et prévisible. Je salue les généreux engagements pris par les Émirats arabes unis et le Koweït, en plus de la reprise par le Canada de son financement de l'UNRWA, un financement indispensable au maintien en vie des réfugiés de Palestine et à la stabilité de la région.

La situation dans les camps, cependant, n'est qu'une partie du tableau. Si les tendances socio-économiques actuelles se maintiennent, la situation de la Cisjordanie risque de se dégrader sérieusement. L'Autorité palestinienne est confrontée à des difficultés budgétaires, l'assistance internationale étant en baisse d'environ 30 % cette année. L'Autorité palestinienne dépend de l'État d'Israël pour ses recettes douanières et de la communauté internationale pour son soutien financier. Le développement économique en Cisjordanie reste limité par les restrictions imposées par Israël à l'accès aux terres les plus fertiles, aux ressources en eau et aux ressources minérales de la zone C, qui représente environ 60 % de la Cisjordanie.

Si Israël a fait des gestes positifs importants, notamment en légalisant rétroactivement deux écoles palestiniennes et en faisant avancer un plan pour la construction d'un village palestinien dans la zone C près de Djénine, ces mesures ne sont que le début. Elles doivent être élargies et encouragées. Je me réjouis des importantes discussions qui ont eu lieu entre les parties sur des questions critiques, comme l'eau et l'électricité, qui font suite aux accords conclus lors de la réunion du Comité spécial de liaison qui s'est tenue en septembre à New York.

Bien que des progrès soient réalisés, ils restent lents. Il est indispensable que ces discussions deviennent des réalités opérationnelles afin de répondre aux grands besoins de la Cisjordanie et de Gaza. Il n'est dans l'intérêt de personne de laisser l'économie et la stabilité palestiniennes s'effondrer. Seuls des changements significatifs de politique par Israël et des mesures prises par les Palestiniens pour renforcer leurs institutions et l'état de droit peuvent inverser durablement cette tendance.

Dans son rapport de juillet (voir S/2016/595), le Quatuor pour le Moyen-Orient a souligné la nécessité d'une unité palestinienne, d'un seul gouvernement démocratique et légitime qui unisse Gaza et la Cisjordanie. Cela reste essentiel pour la réalisation des aspirations nationales palestiniennes. Malheureusement, cette unité reste un objectif insaisissable.

Le 29 novembre, le Fatah tiendra ses septièmes assises. Ce devrait l'occasion de promouvoir l'unité, de renforcer le centre dominant de la politique palestinienne et de préparer des élections transparentes et représentatives qui encouragent les voix modérées et respectent les opinions opposées.

Les événements récents en Israël sont de plus en plus inquiétants. La semaine dernière, en dépit d'une forte opposition, un « projet de légalisation » a été adopté dans un vote préliminaire à la Knesset. S'il était adopté, ce projet de loi permettrait l'expansion des colonies illégales et des avant-postes sur des terres privées palestiniennes. S'il est ratifié, il constituerait une violation du droit international et, selon le Procureur général d'Israël, serait également inconstitutionnel.

Aujourd'hui, le comité local de planification de Jérusalem a décidé d'avancer des plans pour 500 nouvelles unités d'habitation dans la colonie de Ramat Shlomo, empiétant davantage sur le quartier de Beit Hanina de Jérusalem-Est. Je demande une fois de plus à Israël d'écouter les appels répétés à cesser la construction de colonies illégales dans la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est.

Ces dernières semaines, Israël a également procédé à plus de 80 démolitions de structures palestiniennes dans la zone C et à Jérusalem-Est, qui avaient été érigées sans permis de construire, lesquels sont presque impossibles à obtenir. Cent vingt-deux personnes ont été déplacées. Cette année, plus de 1 020 structures ont été démolies, soit près de deux fois plus que l'année dernière.

Je voudrais maintenant me tourner vers Gaza, où je continue d'être profondément préoccupé par l'accroissement continu du nombre de militants, la contrebande et les restrictions accrues à la circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur de la bande. Comme je l'ai expliqué au Conseil de sécurité le mois dernier (voir S/PV.7792), la quantité de matériaux de construction entrant à Gaza est malheureusement insuffisante pour répondre aux vastes besoins de reconstruction.

En raison des limites imposées par Israël aux importations de matériaux et aux approbations de projets de construction, le volume de ces matériaux de

construction – principalement du ciment – est maintenant bien en deçà de la demande. Cela crée des tensions chez les bénéficiaires approuvés par rapport à la disponibilité limitée sur le marché. Aux taux d'importation actuels, il faudrait au moins sept mois pour absorber er l'arriéré des 33 000 ménages à Gaza qui ont été autorisés à acheter du ciment pour réparer ou reconstruire leurs maisons. Des milliers de ménages attendent depuis des mois d'avoir accès aux matériaux dont ils ont besoin, et l'activité économique dans la bande de Gaza ralentit de manière inquiétante.

En octobre, au moins 50 % des demandes de permis de sortie de Gaza pour le personnel national des organismes d'aide internationaux a essuyé un refus, alors que la moyenne des refus en 2015 était inférieure à 5 %. Cela a des répercussions importantes sur la capacité des Nations Unies et de la communauté humanitaire à mettre en œuvre et à surveiller les programmes en cours. Tout en reconnaissant les préoccupations de sécurité d'Israël, je l'exhorte à examiner cette question urgente au plus tôt.

Je me félicite également des récentes initiatives égyptiennes visant à soulager les souffrances des habitants de Gaza. L'ouverture du poste frontière de Rafah pendant 10 jours ce mois-ci a permis à des milliers de personnes, y compris des étudiants et des personnes en quête de soins médicaux urgents, de passer en Égypte et à plus de 2 000 Palestiniens de retourner à Gaza.

Je vais maintenant passer brièvement à la question du Liban. Depuis le dernier exposé fait au Conseil le 10 novembre, d'autres signes montrent que le pays a surmonté sa crise politique. Après l'élection du Président Aoun, des progrès ont été réalisés en vue de la formation d'un gouvernement sous la direction du Premier Ministre Saad Hariri. Il faut espérer que cette dynamique positive se traduira par une réactivation complète des institutions, y compris des élections législatives d'ici mai 2017.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) demeure inchangée, le calme prévalant la plupart du temps, à l'exception de quelques violations commises des deux côtés. L'enquête de la FINUL sur un incident – des tirs – sur la Ligne bleue le 26 octobre, près de Kafer Kela, suit son cours. Lors d'une réunion tripartite, Israël et le Liban ont réaffirmé leurs engagements en faveur du calme et de la stabilité le long de la Ligne bleue.

Concernant le Golan, je demeure préoccupé par la situation actuelle précaire qui porte atteinte à l'Accord sur le désengagement des forces de 1974 et met clairement en péril le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne. J'exhorte les deux parties à maintenir la liaison avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber la situation de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu, dans un environnement régional déjà instable.

Alors que la situation en Cisjordanie continue de se détériorer et que les défis chroniques de Gaza montrent peu de progrès durables et les voix de l'extrémisme intensifient leurs efforts visant à détruire tout espoir restant d'une solution de deux États, je voudrais conclure en lançant un appel aux deux parties et à toutes les parties prenantes pour qu'elles résistent à ceux qui promeuvent un programme axé sur la haine qui menace de prolonger ce conflit. Ce n'est pas une déclaration soigneusement formulée ni un discours bien articulé qui inversera la trajectoire actuelle. Ce que les populations attendent depuis si longtemps c'est une action concrète. Elles ont besoin de voir un plan qui permette de rétablir la confiance et de créer les conditions propices à la reprise de véritables négociations, l'accent étant mis sur les changements positifs qui sont intervenus sur le terrain et sur la coopération dans la région. Elles ont besoin que la communauté internationale réaffirme le consensus selon lequel la solution des deux États est la seule solution qui répond légitimement aux aspirations nationales des deux peuples, et qu'elle s'élève clairement contre les obstacles à la paix que sont les colonies de peuplement, la saisie de terres, la violence et l'incitation. Elles ont besoin de nous entendre dire que le développement ne peut se substituer à l'édification d'un État et que la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit doivent être respectés. Elles ont besoin de dirigeants israéliens et palestiniens courageux qui, ensemble, peuvent définir une stratégie claire menant à la paix et à la sécurité.

Je demande instamment à tous ceux qui sont déterminés à mettre fin au conflit, y compris le Conseil, à examiner attentivement ce qu'il faudra faire pour promouvoir les perspectives de paix et, en consultation avec les parties, rechercher le moyen d'aller de l'avant d'un commun accord. Le temps presse. Les Palestiniens et les Israéliens méritent de vivre en paix. Nous ne devons ménager aucun effort pour les y aider. Comme toujours, l'ONU reste engagée à promouvoir cet objectif.

Le Président : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. O'Brien.

M. O'Brien (*parle en anglais*) : Je remercie mon collègue, M. Nickolay Mladenov, de son exposé très détaillé qui fait autorité. Je vais compléter les remarques qu'il a faites sur la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Le mois dernier, j'ai également donné un aperçu de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé (voir S/PV.7792). Aujourd'hui, je vais axer mes observations sur les difficultés croissantes que rencontrent les acteurs humanitaires pour satisfaire les besoins des Palestiniens vulnérables, et face auxquelles nous avons besoin d'un plus grand soutien de la part du Conseil.

Dans la bande de Gaza occupée, 70 % de la population bénéficie actuellement d'une aide internationale sous une forme ou une autre, essentiellement alimentaire. Pourtant, notre capacité de fournir cette assistance est devenue de plus en plus limitée. Israël interdit ou restreint l'importation de certaines marchandises dans la bande de Gaza, au motif qu'elles ont un double but militaire et civil. Il s'agit de matériel de communication, de ciment, de bois et même de pompes à eau, de camions de pompiers et d'appareils radiologiques médicaux. M. Mladenov a déjà parlé de l'écart considérable qui sépare la quantité de matériel dont Israël autorise l'importation à Gaza par le biais du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, écart qui ne cesse de se creuser, et les listes d'attente des bénéficiaires qui ne cessent de s'allonger. Cette situation a une incidence directe sur le plan humanitaire, puisque l'on compte 60 000 personnes déplacées très vulnérables à Gaza qui attendent toujours que leur foyer soit reconstruit et qui, dans l'intervalle, ont besoin d'aide pour louer un logement et beaucoup plus.

Il ne s'agit pas simplement de ciment. Des projets urgents visant à réduire les risques d'inondation qui menacent près de 500 000 personnes à l'approche de l'hiver, ont été suspendus pendant 10 mois en attendant le dédouanement du matériel. Des projets de remise en état des puits et la construction d'une unité de soins intensifs néonatals sont d'autres exemples de besoins urgents qui subissent de longs retards inutiles.

Les travailleurs humanitaires se heurtent également à des restrictions accrues. Les employés des Nations Unies dans la bande de Gaza ont besoin d'un permis de sortie pour rencontrer leurs superviseurs à Jérusalem ou à Ramallah ou pour participer à des programmes de formation ailleurs. Alors que ces permis étaient relativement faciles à obtenir les années précédentes, le nombre de refus n'étant jamais supérieur à 10 %, le mois dernier, plus de la moitié des permis ont été refusés et certains demandeurs ont été avisés de ne pas soumettre de nouvelle demande avant 12 mois. Aucune explication n'est donnée autre que la « sécurité », ce qui fait que nous ne savons pas comment y répondre et devons faire face à un problème croissant du point de vue du moral. Les organisations non gouvernementales (ONG), les ambassades et d'autres acteurs rencontrent se heurtent aux mêmes difficultés.

Ces nouvelles restrictions d'accès frappent durement d'autres résidents de Gaza également, bien sûr. Plus de la moitié des 2 000 demandes de permis déposées en octobre par des patients ayant besoin de soins médicaux d'urgence à l'extérieur de Gaza, le plus souvent pour suivre un traitement contre le cancer, n'ont pas été approuvées par Israël. À l'intérieur de Gaza, les conditions de travail sont également difficiles pour les ONG. Les autorités de facto, le Hamas, s'emploient régulièrement à faire des audits, à examiner les listes de personnel ou de bénéficiaires ou à introduire de nouvelles exigences en matière de permis et de nouvelles restrictions de travail dans certaines zones de Gaza. Les ONG doivent résister à ces pressions tout en tenant compte des lois antiterroristes mises en place par de nombreux États Membres, qui créent leurs propres restrictions pour le type de programmes qui sont autorisés et les personnes avec lesquelles on peut et on ne peut pas collaborer.

La persistance des divisions internes entre les autorités palestiniennes de Cisjordanie et celles de Gaza impose elle aussi inévitablement un fardeau croissant sur les acteurs humanitaires et les budgets humanitaires, car les salles d'opérations sans personnel, le délabrement des équipements et les interruptions de l'approvisionnement en carburant ont une lourde incidence sur les personnes et les services.

En fin de compte, des progrès réels à Gaza exigent une levée complète du blocus imposé par Israël, conformément aux résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale. D'ici là, Israël devra veiller à ce que les articles nécessaires aux activités de reconstruction, de secours et de préparation aux situations d'urgence soient autorisés et que les travailleurs humanitaires puissent se déplacer pour accomplir leur travail vital.

Bien que ce ne soit pas un substitut à l'ouverture de l'accès à Israël, nous en appelons également à l'Égypte pour qu'elle maintienne, conformément à ses propres considérations d'ordre sécuritaire, l'ouverture accrue et bienvenue du poste frontière de Rafah qui

reste, littéralement, d'importance vitale pour certains. Nous devons également voir davantage d'efforts de la part des dirigeants palestiniens à Ramallah et à Gaza. Les divergences internes doivent être réglées dans l'intérêt des segments les plus vulnérables de la population palestinienne.

En Cisjordanie occupée, l'accroissement des pressions sur les communautés de la zone C s'accompagne d'une multiplication des obstacles à nos opérations. Comme je l'ai déjà signalé au Conseil, le rythme des démolitions et des confiscations de biens palestiniens par les autorités israéliennes dépasse de loin les années précédentes : il y a eu un doublement cette année par rapport à 2015. Ces phénomènes se produisent essentiellement dans les communautés d'éleveurs de la zone C, qui comptent parmi les ménages palestiniens les plus vulnérables. Les obstructions à nos opérations dans ces zones se font de la pire des façons, nos articles de secours étant eux-mêmes souvent détruits ou confisqués par les forces israéliennes. Le taux de démolition ou de saisie de cette aide financée par les donateurs pourrait tripler par rapport à 2015. Les articles de secours comprennent des abris, des tentes, des réservoirs d'eau, des enclos pour animaux et d'autres structures de base essentielles pour la survie et les moyens de subsistance.

Plus fondamentalement, les Palestiniens dans la zone C vivent dans un environnement de plus en plus coercitif créé par des politiques de planification discriminatoires, des démolitions, une promotion active de plans de réinstallation des Bédouins dans de nouvelles localités et autres pratiques qui génèrent des conditions de vie misérables et poussent la population à partir ailleurs. La plupart de ces phénomènes se produisent dans la ligne de visée de nouvelles colonies israéliennes ou de colonies en expansion, qui sont illégales au regard du droit international, comme l'ont rappelé les résolutions successives du Conseil. Près d'un quart environ des structures ciblées cette année se trouvaient dans les communautés bédouines palestiniennes situées à l'intérieur ou à proximité de la zone attribuée au projet d'expansion de la colonie E-1, à la périphérie de Jérusalem-Est occupée.

Il est indispensable que les intérêts de ces communautés bédouines vulnérables soient placés en tête de nos préoccupations. Elles nécessitent et méritent notre appui sans équivoque pour qu'elles puissent résister à ces pressions coercitives de la puissance occupante, et elles ne doivent pas subir d'autres pressions de la part des dirigeants palestiniens, dont certains semblent considérer ces communautés comme un cheval de bataille clef dans la longue lutte de la Palestine. Ces civils vulnérables ne doivent pas être instrumentalisés dans une stratégie politique.

Je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à Israël pour qu'il mette fin aux politiques et pratiques qui menacent les Palestiniens de transfert forcé. Je rappelle également aux autorités palestiniennes la nécessité de respecter les principes d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et d'humanité, qui sont les fondements même de l'impératif humanitaire.

En l'absence de solution aux facteurs clefs de cette crise humanitaire, les Palestiniens se retrouvent pris au piège d'un cycle perpétuel de secours humanitaire, de plus en plus tributaires de l'aide et confrontés au non-respect de leurs droits et à une instabilité croissante. Il nous faut une réponse internationale cohérente qui renforce la protection des civils et qui fasse répondre de leurs actes les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Cela est particulièrement important en l'absence d'un processus politique actif entre dirigeants israéliens et palestiniens.

Israël, principal débiteur de l'obligation, est signataire de la Quatrième Convention de Genève et a des obligations claires en tant que puissance occupante, et Israël comme la Palestine ont ratifié les grands traités relatifs aux droits de l'homme. Ils sont tenus aussi par le droit international coutumier, comme le sont tous les pays. Les membres du Conseil de sécurité ont un rôle vital à jouer s'agissant d'inciter les parties à respecter leurs obligations. De même, toutes les parties aux Conventions de Genève ont l'obligation non seulement de les respecter, mais aussi de veiller à ce que les autres les respectent.

Les difficultés rencontrées par les Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, et celles que rencontre le personnel humanitaire en essayant de les aider, requièrent une action non seulement de la part des autorités israéliennes et palestiniennes, mais aussi de tous les membres du Conseil de sécurité. Si nous voulons empêcher que la situation ne se détériore encore davantage dans une région déjà en proie à de nombreuses situations d'urgence, l'action collective et décisive du Conseil est indispensable. Si disposer d'une liste précise des actions de secours humanitaires à entreprendre ou à éviter pouvait aider les membres du Conseil, moi et mes collègues serions heureux de la leur fournir.

Toutefois, indépendamment de ces actions, les principes du droit international humanitaire s'appliquent,

et doivent s’appliquer. Cela vaut pour tous les membres du Conseil, pour tous ceux qui se trouvent dans les territoires palestiniens occupés, Israéliens comme Palestiniens, et pour tous ceux qui ont des obligations juridiques internationales, qu’il faut respecter et dont il faut répondre. Nous attendons du Conseil qu’il garantisse un plus grand respect des obligations souscrites en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l’homme, et qu’il renforce la protection des civils. Nous attendons du Conseil qu’il préserve l’espace opérationnel dont ont besoin les travailleurs humanitaires pour fournir une assistance à ceux qui en ont le plus besoin. Et nous attendons du Conseil qu’il s’attaque aux causes sous-jacentes de la crise de protection en Palestine en se montrant déterminé à mettre fin à l’occupation, qui approche maintenant de son cinquantième anniversaire.

Le Président : Je remercie M. O’Brien de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier M. O’Brien et M. Mladenov de leurs témoignages, car leurs déclarations sont bien davantage que des exposés. Ce sont de véritables témoignages sur une situation que nous ne pouvons même pas dire que c’est du « déjà vu », parce « déjà vu » suppose que la situation est statique. Or, ici, la situation n’est pas statique, elle se détériore, tout simplement. Nous avons écouté très attentivement le dernier témoignage de M. O’Brien et, à un certain moment, je n’étais plus sûr s’il parlait d’Israël, de Gaza et de la Palestine, ou de la Syrie, du Soudan, du Soudan du Sud ou du Yémen, tant les entraves mises aux activités des institutions des Nations Unies et à l’aide humanitaire – que nous avons maintes fois condamnées au Conseil dans le cas du Soudan, du Soudan du Sud et du Yémen – sont les mêmes : un Gouvernement entravant le travail que le Conseil s’efforce d’accomplir par le biais de nombreuses missions depuis de longues années.

C’est pourquoi, de la même manière et avec la même passion qu’elle l’a demandé à d’autres gouvernements, ma délégation demande au Gouvernement israélien, et aussi à l’Autorité palestinienne appropriée, de cesser d’entraver et d’interrompre l’acheminement de l’aide par les Nations Unies. Le Conseil de sécurité ne peut traiter les uns et les autres de manière différente, et nous avons entendu ici d’autres interventions passionnées condamnant la situation désespérée créée par l’accès réduit de l’aide humanitaire, en Syrie par exemple. M. Mladenov et M. O’Brien ont dit la même chose concernant le peuple palestinien. C’est pourquoi nous demandons aux autorités concernées de cesser d’agir de la sorte.

L’Uruguay est préoccupé par l’absence totale de progrès dans le conflit palestino-israélien, ce qui a des répercussions humanitaires, politiques et sécuritaires pour les deux pays et pour la région tout entière. Nous réaffirmons une fois encore notre appui au droit d’Israël et de la Palestine de vivre en paix, à l’intérieur de frontières sécurisées et reconnues, dans un cadre de coopération rénové, exempt de toute menace ou acte pouvant compromettre la paix. Nous appuyons la solution de deux États indépendants, convaincus que c’est là l’unique option permettant la coexistence pacifique entre Israël et la Palestine.

À cet égard, ce sont les parties qui doivent recréer les conditions propices à la reprise des négociations, ainsi que prendre des mesures et adopter des politiques qui montrent qu’elles sont attachées à la solution des deux États. Elles doivent aussi s’abstenir de prendre des décisions unilatérales qui entravent le dialogue, et se conformer aux obligations auxquelles elles ont souscrit en vertu du droit international. L’Uruguay reste préoccupé par la décision des autorités israéliennes de poursuivre la construction de logements dans les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie, ainsi que par leur politique de démolition de maisons palestiniennes. Les colonies sont, nous le répétons, illégales au regard du droit international, et nous exhortons Israël à cesser cette pratique. De même, l’Uruguay condamne vigoureusement les actes de terrorisme et leur glorification, ainsi que le meurtre de Palestiniens non armés par les forces de sécurité israéliennes. Nous réaffirmons que des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sont le seul moyen de parvenir à la paix et de permettre de mener à terme ce processus qui, 70 ans après, n’a pas encore trouvé son aboutissement.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier, M. le Président, d’avoir convoqué lé séance d’aujourd’hui. À l’instar de l’Uruguay, je voudrais brièvement exprimer notre point de vue avant de poursuivre l’examen de cette question dans le cadre de consultations. Je remercie M. Mladenov et M. O’Brien de leurs exposés.

Nous insistons pour dire une fois encore – comme nous le faisons chaque mois lorsque nous est présenté un autre exposé sur la situation – que la tragédie en Palestine est le point en suspens le plus ancien figurant à l’ordre du jour du Conseil de sécurité. En la matière, le Conseil a battu un triste record : celui de l’incapacité ou de l’absence

de volonté politique de trouver une réponse positive à la situation dramatique dont souffre le peuple palestinien. Nous voudrions dire combien nous sommes profondément indignés par la politique d’agression permanente de l’État d’Israël contre le peuple palestinien et d’occupation de son territoire. Nous sommes étonnés de voir qu’Israël est l’un des rares pays au monde – probablement deux ou trois – qui ignore les résolutions du Conseil de sécurité et qui, en violation de toutes les résolutions des Nations Unies et du Conseil, poursuit de façon flagrante et illégale sa politique de colonisation des territoires palestiniens. Le statu quo – intenable, comme toutes les délégations l’ont dit au Conseil de sécurité – continue toutefois de s’approfondir et d’affaiblir ainsi la possibilité d’une solution des deux États.

Nous réaffirmons que, pour régler cette situation d’occupation de la Palestine, il faut que soient restaurés les pleins droits du peuple palestinien à l’autodétermination et à l’indépendance, et qu’Israël se retire de tous les territoires occupés jusqu’aux frontières de 1967. Nous rejetons une nouvelle fois la politique de peuplement menée par la Puissance occupante. Les colonies de peuplement israéliennes sont non seulement illégales et contraires au droit international et aux résolutions pertinentes mais, pire encore, elles s’inscrivent dans une stratégie constante de la Puissance occupante visant à continuer à coloniser le territoire palestinien et à expulser les Palestiniens de leurs terres. Nous considérons que les récentes décisions du Gouvernement israélien – qui use d’un subterfuge juridique pour justifier la poursuite des colonies – appellent une réaction sans équivoque du Conseil de sécurité.

Nous ne savons pas jusqu’à quand nous allons pouvoir demander à la Palestine de prendre son mal en patience, ni jusqu’à quand nous allons pouvoir demander à l’Autorité palestinienne et au peuple palestinien d’attendre que le Conseil de sécurité convienne d’une stratégie, quelle qu’elle soit. Il s’agit d’une situation dans laquelle le Conseil de sécurité n’assume pas sa responsabilité. En notre qualité de membre élu au Conseil de sécurité jusqu’au 31 décembre, et compte tenu du fait que de nombreux États s’impliquent pour la cause palestinienne, à commencer par le Sénégal, qui préside le Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et incarne la représentation africaine du peuple arabe –, il nous semble que le moment est venu pour le Conseil d’adopter à tout le moins un projet de résolution qui dénonce l’illégalité de ces colonies de peuplement et insiste pour qu’Israël respecte le droit international.

Je tiens à souligner que, lors de nos dernières consultations officieuses, auxquelles ont pris part des représentants de la société civile israélienne, l’un des participants a déclaré qu’une partie du problème – et de l’impunité avec laquelle le Gouvernement israélien continue d’agir – réside dans l’absence de réaction internationale face aux violations des dispositions du Conseil de sécurité et de l’ONU. Il n’y a aucune réaction, et les autorités israéliennes agissent donc comme si elles avaient l’appui ou le feu vert de certains membres du Conseil de sécurité. En particulier, nous tenons à lancer un appel à la délégation des États-Unis. En dépit du fait qu’il s’agisse d’une période de transition d’une Administration à l’autre, le Président Obama a peut-être une dernière possibilité de s’exprimer en faveur du peuple palestinien et du respect de la légalité et de l’état de droit.

Enfin, nous ne saurions ne pas mentionner la situation humanitaire dans les territoires occupés, et les violences extraordinaires que commet la Puissance occupante à l’encontre du peuple palestinien. Plus de 7 000 Palestiniens sont toujours retenus dans les prisons israéliennes. Plus de 700 hommes, femmes et enfants sont victimes de détention administrative. Nous tenons en particulier à plaider le sort des enfants palestiniens qui sont jugés dans des tribunaux militaires au seul motif qu’ils disent leur colère et leur opposition à l’occupation et aux violences permanentes qu’Israël fait subir à leur peuple. Nous voulons également déclarer que la politique de peuplement et l’expansion des colonies reviennent à accorder une place de choix à une catégorie particulièrement agressive, à savoir les colons extrémistes, qui, tous les jours, exercent des pressions et des violences sur le peuple palestinien.

Pour terminer, nous souhaitons appeler une nouvelle fois tous les membres du Conseil de sécurité à prendre une décision courageuse et historique en adoptant une position claire de rejet des mesures israéliennes dans les territoires occupés, et à insuffler un peu d’espoir dans tous les processus diplomatiques – notamment les efforts du Quatuor, de la France et de la Russie – qui méritent l’appui du Conseil de sécurité.

Le Président : J’invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l’examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.